AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1324
FR0000074254-FS0658

25 août 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BOURSE DIRECT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 août 2023, la société par actions simplifiée Amiral Gestion[1] (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 août 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BOURSE DIRECT et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 698 248 actions BOURSE DIRECT représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BOURSE DIRECT sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Julien Lepage. Amiral Gestion agit indépendamment de son contrôlant dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce, 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 53 999 379 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.